

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 novembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 novembre 2023, à 19h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

10.03 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Dépôt de pétitions

10.04 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.05 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 05 septembre et du 02 octobre 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre et du 12 octobre 2023.

12 – Orientation

12.01 Cadre d'intervention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1235190003

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1239913005

Adjuger à Entreprise AMG inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 1, 2 et 3 au montant de 356 997,38 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 4, au montant de 528 784,51 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et à 404077 Canada (De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme du lot 5, au montant de 245 586, 60\$ \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 845363,25 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2023-2024. Appel d'offres 23-20152 / 5 soumissions.

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1239913006

Autoriser une dépense au montant maximal de 415 611,63 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2023-2024. Appel d'offres public 23-19980 - Entente-cadre à venir.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des services administratifs - 1236353001

Accorder à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237387002

Autoriser le versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc, dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069014

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité du « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038025

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038026

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038027

Accorder une contribution financière de 250\$ à l'Association Sportive Haïtienne de Montréal afin de les soutenir dans leurs activités et ce, à même le budget des élu.e.s.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606034

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606035

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234394006

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237758005

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Marie-Clarac

40.03 Règlement - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238303008

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de l'avant toit pour le bâtiment sis au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

40.04 Urbanisme - Usage conditionnel

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1236079017

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser d'autoriser l'usage lieu de culte pour le bâtiment industriel, situé au 9945, avenue du Parc-Georges, sur le lot 3 675 300 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

District(s) : Marie-Clarac

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1236079018

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement en sous-terrain, au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.06 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1232874002

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

40.07 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1232874003

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.08 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1232874006

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

40.09 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs - 1232874007

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.10 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874009

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

40.11 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069013

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1233602014

Titulariser Mme Mouy Lay Chung, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

60 – Information

60.01 Information

CA Direction des services administratifs - 1239171007

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 1^{er} novembre 2023



Dossier # : 1235190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

Il est recommandé :

QUE soit offert au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 10:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » contenant des articles utiles pour les parents ou les tuteurs ou tutrices d'enfants nouveau-nés résidant sur le territoire. Cette « Boîte bienvenue bébé » sera distribuée via le réseau des Bibliothèques de Montréal à tous les parents ou tuteurs ou tutrices qui en feront la demande, à raison d'une boîte par naissance.

Afin de recevoir leur boîte, les parents ou tuteurs ou tutrices pourront se rendre en bibliothèque à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance. Ils et elles devront aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques. L'inscription en bibliothèque n'est toutefois pas obligatoire pour recevoir la boîte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM231045 (18 septembre 2023): Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit et accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la distribution. (1230173002).

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Montréal-Nord souhaite aller de l'avant avec la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire. Le Centre de services partagés fera la livraison des boîtes et de leur contenu dans les bibliothèques de l'arrondissement et réapprovisionnera au besoin. Le personnel en bibliothèque aura la responsabilité d'assembler les boîtes et d'y insérer les items avant la remise aux citoyens, conformément à la procédure disponible.

Afin que l'arrondissement obtienne la compétence nécessaire pour poser ces actions, cette offre de service a dû être acceptée par le conseil de la Ville. À la suite de l'approbation de ce dossier, l'arrondissement pourra donc procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans ses installations, selon les procédures inhérentes au projet.

JUSTIFICATION

L'offre de service est requise afin que, à la suite de l'acceptation par le conseil de la Ville, l'arrondissement Montréal-Nord puisse procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé ».

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'équipe projet, composée de plusieurs services relevant de la Ville et liés au projet, transmettra à l'arrondissement de Montréal-Nord l'ensemble des procédures pour s'assurer d'une distribution conforme de cette boîte aux citoyennes et citoyens qui y ont droit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ressources en bibliothèque seront mises à la disposition du projet sans que des dépenses supplémentaires ne soient requises par l'arrondissement.

Les dépenses directement liées au projet sont prises en charge par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente offre de service permettra de déployer l'initiative dans les bibliothèques de l'arrondissement et de distribuer les « Boîtes bienvenue bébé » sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Janvier 2024: début de la distribution des boîtes en bibliothèque, et aussi la date de début de l'éligibilité des naissances ainsi que déploiement de la campagne.

Une campagne de notoriété est prévue, complétée par une campagne d'affichage dans des lieux ciblés pour rejoindre les familles.

Des actions spécifiques sont prévues pour rejoindre les familles vivant une situation de vulnérabilité et favoriser leur déplacement en bibliothèque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août / septembre : Disponibilité de la page montreal.ca et des informations pour les agents et agentes de communications sociales aux bureaux accès Montréal et au service téléphonique du 311.

Octobre / novembre : procédures disponibles pour le personnel en bibliothèque et informations auprès du personnel de la Ville et des partenaires du milieu communautaire.

Octobre / novembre : début de la livraison des boîtes et de leur contenu au Centre de services partagés.

1er janvier 2024: début de la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » aux citoyennes et citoyens qui sont éligibles et qui en feront la demande.

Janvier 2024: lancement de la campagne promotionnelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des
bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2023-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1239913005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

QUE soit modifié le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239913005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Le but du sommaire addenda est de modifier le financement de l'octroi de contrat de la location de niveleuses avec opérateurs pour la période de novembre et décembre 2023.

L'arrondissement avait octroyé un montant de 1 845 363,25 taxes incluses pour deux saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025.

La dépense prévue au montant de 228 741,25\$ taxes incluses, pour la période du 15 novembre au 31 décembre 2023 , était financée et répartie de la manière suivante:

Pour la période de novembre à décembre ; 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc								
Chargement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	20	3	1	240	225	54 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	18	3	1	272,5	225	61 312,50 \$	
						512,5	225	115 312,50 \$
							TPS	5 765,63 \$
							TVQ	11 502,42 \$
							Taxes incluses	132 580,55 \$
							Net	121 063,71 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 4 budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	333,27	29 327,76 \$
Déblaiement lot 4 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	333,27	25 828,43 \$	
						165,5		55 156,19 \$
							TPS	2 757,81 \$
							TVQ	5 501,83 \$
							Taxes incluses	63 415,82 \$
							Net	57 907,10 \$

4042077 Canada inc (de Sousa)								
Chargement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	6	1	1	24	445	10 680,00 \$
Déblaiement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	7,5	1	1	40	445	17 800,00 \$	
						64	445	28 480,00 \$
							TPS	1 424,00 \$
							TVQ	2 840,88 \$
							Taxes incluses	32 744,88 \$
							Net	29 900,44 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	352	108 085,42 \$	98 696,40 \$
Déneigement	390	120 655,83 \$	110 174,85 \$
	742	228 741,25 \$	208 871,25 \$

Le montant net de 208 871,25\$ était financé par le budget de fonctionnement , soit 87 807,54\$, et le solde , soit 121 063,71\$ par la réserve neige.

La modification du financement est la suivante , soit financé par la réserve neige un montant qui était financé par le budget de fonctionnement;

Pour la période de novembre à décembre ; 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc

Chargement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	20	3	1	240	225	54 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	18	3	1	272,5	225	61 312,50 \$	
						512,5	225	115 312,50 \$
						TPS		5 765,63 \$
						TVQ		11 502,42 \$
						Taxes incluses		132 580,55 \$
						Net		121 063,71 \$

Pavages Chartrand inc

Chargement lot 4 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	333,27	29 327,76 \$
Déblaiement lot 4 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	333,27	25 828,43 \$	
						165,5		55 156,19 \$
						TPS		2 757,81 \$
						TVQ		5 501,83 \$
						Taxes incluses		63 415,82 \$
						Net		57 907,10 \$

4042077 Canada inc (de Sousa)

Chargement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	6	1	1	24	445	10 680,00 \$
Déblaiement lot 5 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	7,5	1	1	40	445	17 800,00 \$	
						64	445	28 480,00 \$
						TPS		1 424,00 \$
						TVQ		2 840,88 \$
						Taxes incluses		32 744,88 \$
						Net		29 900,44 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	352	108 085,42 \$	98 696,40 \$
Déneigement	390	120 655,83 \$	110 174,85 \$
	742	228 741,25 \$	208 871,25 \$

Le montant net de 208 871,25\$ est financé par le budget de fonctionnement , soit 11 212,67\$, et le solde , soit 197 658,58\$ par la réserve neige.

Cette modification est nécessaire afin de diminuer l'impact sur un éventuel déficit budgétaire suite à l'annonce de l'ajustement CNESST de 1,9M\$ au surplus de gestion.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1239913005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Entreprise AMG inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 1, 2 et 3 au montant de 356 997,38 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 4, au montant de 528 784,51 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et à 404077 Canada (De Sousa)., plus bas soumissionnaire conforme du lot 5, au montant de 245 586, 60\$ \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 845363,25 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2023-2024. Appel d'offres 23-20152 / 5 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des activités de déneigement, il y avait lieu de procéder à un appel d'offres public regroupé, numéro 23-20152, avec différents arrondissements de Montréal. La Direction de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres, ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres, afin de s'assurer que les documents présentés au marché, lui permettent d'obtenir des propositions répondant à des besoins, et ce, à prix compétitif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION CA-20-10296

Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022.

Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions

RÉSOLUTOIN CA 22-10257

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 20-18426 vise à octroyer la fourniture des niveleuses avec opérateurs. Chaque soumissionnaire pouvait soumissionner sur un (1) ou plusieurs lots et dans divers arrondissements. Le plus bas soumissionnaire pour les lots 1,2 et 3 est AMG inc., le plus bas soumissionnaire pour le lot 4 est Pavages Chartrand inc. et le plus bas

soumissionnaire pour le lot 5 est 404077 Canada (De Sousa). Le montant de l'estimation avant taxe est de 1 605012,60 \$, soit 1 845363,25 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public au mois de septembre, pour la location d'équipements avec opérateurs servant aux opérations de déneigement, pour divers arrondissements. L'appel d'offres a été établi pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'un an.

		Numéro de l'appel d'offre: 23-20152						
		Titre : Location de niveleuses et de tracteurs-chargeurs avec ou sans opérateur pour les opérations de déneigement						
			<i>Heures</i>	<i>PU</i>	<i>Total avant taxes</i>	<i>TPS 5%</i>	<i>TVQ 9,975%</i>	<i>Total avec taxes</i>
	lot1	AMG Inc -	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot2	AMG Inc-	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot3	AMG Inc-lot3	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot4	Pavage Chartrand	1380	333,27 \$	459 912,60 \$	22 995,63 \$	45 876,28 \$	528 784,51 \$
	lot5	404077 Canada (De Sousa)	480	445,00 \$	213 600,00 \$	10 680,00 \$	21 306,60 \$	245 586,60 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 1 845 363,25\$ taxes incluses s'échelonne sur deux saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025, elle sera financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige, et se détaille comme suit :

Chargement lots 1,2,3 et 4						
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	5	4	22	4	2	3520

Déblaiement lots 1,2,3,4 et 5					
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	16	15,5	5	2	2480
Total pour deux saisons					6000

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc

Chargement lots 1,2 et 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	20	3	2	2400	225	540 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	18	3	2	1740	225	391 500,00 \$	
						4140	225	931 500,00 \$
						TPS		46 575,00 \$
						TVQ		92 917,13 \$
						Taxes incluses		1 070 992,13 \$
						Net		977 958,56 \$

Pavages Chartrand inc

Chargement lot 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	333,27	293 277,60 \$
Déblaiement lot 4								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	333,27	166 635,00 \$	
						1380		459 912,60 \$
						TPS		22 995,63 \$
						TVQ		45 876,28 \$
						Taxes incluses		528 784,51 \$
						Net		482 850,74 \$

4042077 Canada inc (DE Sousa)								
Chargement lot 5								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	6	1	2	240	445	106 800,00 \$
Déblaiement lot 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	7,5	1	2	240	445	106 800,00 \$	
					480	445	213 600,00 \$	
							TPS	10 680,00 \$
							TVQ	21 306,60 \$
							Taxes incluses	245 586,60 \$
							Net	224 253,30 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	3520	1 080 854,22 \$	986 963,97 \$
Déneigement	2480	764 509,02 \$	698 098,63 \$
	6000	1 845 363,25 \$	1 685 062,60 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bonne marche des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales. L'article 573 et les suivants de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats par voie de soumission publique ont été respectés. La vérification en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics a été

effectuée, les adjudicataires concernés dans le présent dossier ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).
À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-05

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie et aqueduc en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-10-13



Dossier # : 1239913006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

QUE soit modifié le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1239913006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

CONTENU

CONTEXTE

Le but du sommaire addenda est de modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023.

L'arrondissement avait octroyé un montant de 415 611,63 taxes incluses pour la saison estivale 2023-2024.

Cette dépense pour la saison hivernale 2023-2024, était financée et répartie de la manière suivante:

Du 15 novembre au 31 décembre 2023

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2023 est de 1 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 103 902,91\$(taxes incluses) financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige:

Répartition (chaussées - trottoirs):

Par le budget de fonctionnement: estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ (taxes incluses).

Par la réserve neige: estimé pour les trottoirs, soit 200 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 20 780,58 \$ (taxes incluses).

La modification du financement est la suivante;

Financement par la réserve neige ,l'estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ (taxes incluses).

Cette modification est nécessaire afin de diminuer l'impact sur un éventuel déficit budgétaire suite à l'annonce de l'ajustement CNESST de 1,9M\$ au surplus de gestion.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1239913006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense au montant maximal de 415 611,63 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2023-2024. Appel d'offres public 23-19980 - Entente-cadre à venir.

CONTENU

CONTEXTE

La commande et la livraison du sel en vue du déglacage des chaussées et des trottoirs font partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le sel de déglacage des chaussées et des trottoirs est nécessaire pour d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 22-0493 (25 août 2022).- Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée pour la fourniture et livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes: 24 307 113,79 \$, taxes incluses (ententes: 20 255 928,16 \$ + variation des quantités 4 051 185,63 \$) - Appel d'offres public 22-19388 (3 soumissionnaires)

CG21 0599 - 22 septembre 2021 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de sept (7) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière- Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 \$, taxes incluses (ententes: 14 407 582,79 \$ + variation des quantités 2 881 516,56 \$) - Appel d'offres public 21-18861 (3 soum.)

CG20 0385 - 27 août 2020 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 \$, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 \$ + variation des quantités 3 281 641,60 \$) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soum.)

CG19 0430 - 19 septembre 2019 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et

Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la dépense auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., ci-après désignée le plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19980, préparés par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Vu l'extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre 2021 par la résolution CG21 0599.

L'entente-cadre numéro # ??? est valide du 1er octobre 2023 au 30 avril 2024, pour une durée approximative de 6 (six) mois.

JUSTIFICATION

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs pour la période hivernale 2023-2024.

Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense pour la saison hivernale 2023-2024, d'un montant de 415 611,63\$, taxes incluses, sera financée et répartie de la manière suivante:

Du 15 novembre au 31 décembre 2023

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2023 est de 1 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ ta tonne métrique pour un total de 103 902,91\$(taxes incluses) financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige:

Répartition (chaussées - trottoirs):

Par le budget de fonctionnement: estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ (taxes incluses).

Par la réserve neige: estimé pour les trottoirs, soit 200 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 20 780,58 \$ (taxes incluses).

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024:

Estimé de la consommation en sel régulier est de 3 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 311 708,72 \$ (taxes incluses).

Répartition (chaussées - trottoirs):

Par le budget de fonctionnement - estimé pour les chaussées, soit 1 700 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 176 634,94 \$ (taxes incluses).

Par la réserve neige - estimé pour les chaussées, soit 700 tonnes métriques au coût de

90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 72 732,04 \$ (taxes incluses).

Par le budget de fonctionnement -estimé pour les trottoirs, soit 350 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 36 366,02\$ (taxes incluses).

Par la réserve neige -estimé pour les trottoirs, soit 250 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 25 975,73\$ (taxes incluses).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglçage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture de stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

Une gestion rigoureuse des sels de Voirie est essentielle pour assurer la sécurité des déplacements, tout en limitant les effets sur l'environnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-13

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie et aqueduc en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-10-16



Dossier # : 1236353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces.

QUE soit accordé à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces ;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:05

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1236353001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE, pour des montants de 52 877,00 \$ et 57 387,47 \$, pour un total de 110 264,47 \$, taxes incluses, deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de la portion client et serveur d'un système de gestion unifiée des menaces.

CONTENU**CONTEXTE**

La solution UTM (serveurs et clients) vient à terme le 6 décembre 2023. Les licences doivent être renouvelées et un serveur doit être remplacé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 10 441

Accorder à GoSecure Inc., pour un montant maximal de 54 819,36 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un pare-feu.

DESCRIPTION

Le contrat inclut le matériel ainsi que les licences et le support pour une durée de 5 ans.

JUSTIFICATION

L'évaluation initiale du contrat à partir de prix extraits d'Internet était de 147 602,24 \$ taxes incluses. L'offre de MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE à 110 264,47 \$ représente un gain de plus de 25% pour l'arrondissement.

Les demandes de prix ont été faites par l'arrondissement Montréal-Nord.

Les firmes suivantes ont été sollicitées du 3 octobre au 10 octobre 2023, mais nous n'avons reçu que 2 soumissions (GOSECURE INC. et MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE):

ITI CONNEXION INC. (pas de réponse)

MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE (52 877,00 \$ et 57 387,47 \$ pour un total de 110 264,47 \$ taxes incluses)

GOSECURE INC. (55 381,62 \$ et 64 894,19 \$ pour un total de 120 275,81 \$ taxes incluses)

NOVIPRO INC. (pas de réponse)

HYPERTEC SYSTEMES INC (pas de réponse)

COMPUGEN INC. (non soumissionnaire)

SOFTCHOICE LP (non soumissionnaire)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant de 110 264,47\$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'arrondissement

Ce qui représente une dépense nette de 100 686,16 \$.

Remboursement sur 4 ans du montant de 100 686,16\$ par le budget de fonctionnement

Budget	2025	25 000,00 \$
Budget	2026	25 000,00 \$
Budget	2027	25 000,00 \$
Budget	2028	25 686,16 \$
		<hr/>
		100 686,16 \$

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve CAQUETTE
Conseiller en logiciel matériel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-13

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237387002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc, dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Il est recommandé:

QUE soit autorisé un versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237387002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de 17 246, 25 \$ taxes incluses, en provenance du contrat de construction 1098 intervenu entre l'arrondissement et Ross & Anglin Ltée., vers l'entente-cadre de services professionnels 1035-2 intervenue entre l'arrondissement et CGA architectes Inc, dans le cadre du projet de réfection des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.

CONTENU

CONTEXTE

Les délais de réalisation des travaux ont été prolongés d'environ 10 mois. Les raisons étant majoritairement attribuables à une planification et coordination inadéquate des travaux par Ross & Anglin Ltée., menant les travaux dans des conditions hivernales imprévues et une complexification des étapes de réalisation subséquentes. Les professionnels ont donc effectué des heures supplémentaires de surveillance et d'administration de chantier sur près de 10 mois.

Le GDD du contrat 1035-2 étant archivé, la création d'un sommaire addenda n'est plus possible, la création d'un nouveau GDD est requise pour la présente demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1188109002 - Adjuger à Architectes Labonté Marcil, S.E.N.C., au montant maximum de 147 168 \$, taxes incluses, le contrat 1 et à CGA architectes Inc., au montant maximum de 190 140 \$, taxes incluses, le contrat 2, pour des services professionnels en architecture multidisciplinaire en bâtiment pour divers projets et ce, pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongement de deux (2) fois six (6) mois, et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes. Appel d'offres 1035 / contrat 1 - 5 soumissions contrat 2 - 5 soumissions.

GDD 1229449001 - Adjuger à Ross & Anglin Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 759 450,12 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la structure en béton et de la dalle sur sol des entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord qui comprend aussi le remplacement des garde-corps et des mains courantes, le remplacement de la membrane d'étanchéité des marches et des contremarches, l'ajout d'une marquise en verre et l'optimisation de l'éclairage de l'entrée principale, la correction de l'imperméabilisation d'une partie du mur de maçonnerie, la mise aux normes de l'entrée piétonne pour l'accessibilité universelle ainsi que la reconstruction partielle des murets et la relocalisation de la chute à livres et autoriser une dépense de 113 917,52 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 880 266,13 \$. Appel d'offres 1098 / 3 soumissionnaires

DESCRIPTION

Se référer au contexte du GDD.

JUSTIFICATION

Une pénalité de retard a été imposée à Ross & Anglin Ltée. Les honoraires professionnels supplémentaires liés directement au prolongement des travaux ont été réclamés et convenus avec Ross & Anglin Ltée. Ainsi, ces honoraires supplémentaires imprévus ont été remboursés à l'arrondissement.

Le contrat de CGA architectes Inc. ne prévoyait pas ce dépassement et les contingences prévues ont été atteintes. Pour ces raisons un versement entre les contrats est recommandé pour défrayer les professionnels. Afin de poursuivre les travaux dans les règles, ces honoraires professionnels ont été acceptés précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 17 246,25\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt RGCA21-10-0005 Protection des bâtiments , prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prise de possession totale prévue avant le 1er novembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-16

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité du « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordé un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023;

QUE soit approuvé l'entente de partenariat à intervenir;

QUE soit autorisée la Direction de l'arrondissement à signer ladite entente de partenariat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 10:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité du « Gala Élite 2023 de la CCIMN » qui aura lieu le 16 novembre 2023 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) célébrera son gala annuel dénommé « Gala Élite 2023 de la CCIMN » le 16 novembre 2023. Cet événement permettra de souligner la contribution de cet important acteur au développement économique et social de Montréal-Nord. Il servira également à souligner les réalisations, le talent, la création, l'innovation et le rayonnement des entrepreneurs de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'arrondissement de Montréal-Nord participe au « Gala Élite 2023 de la CCIMN » en tant que partenaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 286 Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité du « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

CA18 10329 Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2018 » qui aura lieu le 8 novembre 2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10257 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2017 qui se déroulera le 16 novembre 2017.

CA16 10261 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2016 qui se déroulera le 10 novembre 2016.

CA15 10416 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2015 qui se déroulera le 12 novembre 2015.

CA14 10303 Accorder une contribution financière de 30 000 \$ au Centre local de développement de Montréal-Nord (CLD) à titre de partenaire principale dans le cadre de l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord et le Gala Élite qui se déroulera du 10 au 13 novembre 2014.

CA13 10 387 et CA13 10 388 Accorder au Centre local de développement de Montréal-Nord (CLD) une contribution de 20 000 \$ et à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord qui se déroulera du 11 au 14 novembre 2013.

CA12 10375 Accorder une contribution financière de 20 000\$ au Centre local de développement de Montréal-Nord, pour l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord qui sera tenue du 12 au 15 novembre 2012.

DESCRIPTION

La Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) est un regroupement volontaire de gens d'affaires ayant pour mission le développement économique de leur communauté.

Elle soutient l'émergence de nouvelles entreprises et la création d'emplois, créant un climat propice à la création de richesse et de progression du niveau de vie sur son territoire. En favorisant la pluralité et la diversité des acteurs, des secteurs d'activité et des groupes d'intérêt, la Chambre joue un rôle de porte-parole de la communauté d'affaires et de partenaire actif de ses membres.

Par ses actions, la CCIMN vise à :

- Encourager le réseautage entre les membres afin d'établir des partenariats d'affaires reposant sur la confiance. Pour ce faire, la chambre organise des activités favorisant la formation, la transmission d'informations et les échanges entre les gens d'affaires;
- Participer au leadership des dossiers économiques de Montréal-Nord en représentant et promouvant les intérêts des membres auprès des instances publiques;
- Organiser des activités de développement des compétences afin de soutenir l'emploi et le dynamisme économique;
- Développer la visibilité du dynamisme économique de Montréal-Nord;
- Favoriser le développement durable en identifiant et structurant les pratiques de ses membres. À titre d'exemple, la chambre de commerce s'est dotée d'une charte ainsi qu'un plan d'action en développement durable.

En proposant à l'arrondissement d'être un partenaire au «Gala Élite 2023 de la CCIMN», la CCIMN s'engage à :

- Offrir quatre (6) billets gratuits pour les représentants de l'arrondissement au Gala;
- Offrir de la visibilité à l'arrondissement, avant et pendant l'événement;
- Maintenir la présence de la CCIMN auprès des entreprises de Montréal-Nord, en leur offrant son soutien et en portant leurs voix auprès des instances décisionnelles.

En acceptant d'être un partenaire au « Gala Élite 2023 de la CCIMN », l'arrondissement s'engage à accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN).

JUSTIFICATION

L'arrondissement, en tant que partenaire au « Gala Élite 2023 de la CCIMN », soutiendra les efforts d'un partenaire important pour le développement économique et social de son territoire. De plus, à travers ce partenariat, l'arrondissement bénéficiera d'une visibilité avant et pendant l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTREAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À travers ce partenariat, l'arrondissement bénéficiera d'une visibilité avant et pendant l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 novembre 2023: Gala Élite 2023 de la CCIMN

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-17

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1231038025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée une dépense de 600 \$ auprès de la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 24 novembre au 31 décembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 600 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 132976

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$, sans taxes, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.e.s.
Fournisseur : 144320

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250\$ à l'Association Sportive Haïtienne de Montréal afin de les soutenir dans leurs activités et ce, à même le budget des élu.e.s.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ l'Association Sportive Haïtienne de Montréal, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250\$ à l'Association Sportive Haïtienne de Montréal afin de les soutenir dans leurs activités et ce, à même le budget des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Association Sportive Haïtienne de Montréal et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvé le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2024, tel qu'il apparaît ci-après dans le présent sommaire, incluant les pièces jointes qui font partie intégrante de celui-ci;

QUE soit approuvé l'organigramme de chacune des unités administratives de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2024, dans la forme décrite dans les fichiers joints au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice financier 2024, le tout conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-10-03 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda vise à passer ce dossier au niveau supérieur (CE), soit au prochain comité exécutif.

Contenu	
---------	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent adopter leur budget de fonctionnement de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 275 Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En sommaire, les revenus et dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2024 sont les suivants :

	Budget original 2023	Budget proposé 2024	Variation
Transferts centraux	33 487 000 \$	34 053 900 \$	566 900 \$
Taxes locales	10 433 500 \$	11 515 900 \$	1 082 400 \$
Affectation de surplus	2 082 500 \$	500 000 \$	(1 582 500) \$
Affectation – Virement au fonds de roulement	(71 500) \$	(70 000) \$	1 500 \$
Revenus de tarification locale	850 000 \$	868 700 \$	18 700 \$

Total	46 781 500 \$	46 868 500 \$	87 000 \$
--------------	----------------------	----------------------	------------------

	Budget original 2023	Budget proposé 2024	Variation (%)
Rémunération	27 904 300 \$	28 505 200 \$	2,2 %
Cotisations de l'employeur	8 353 100 \$	7 678 500 \$	- 8,1 %
Transport et communication	332 800 \$	346 300 \$	4,1 %
Honoraires professionnels et services techniques	3 150 700 \$	3 421 600 \$	8,6 %
Location, entretien et réparation	1 761 800 \$	1 461 200 \$	- 17,1 %
Biens durables et non durables	3 288 000 \$	3 509 700 \$	6,7 %
Autres	1 990 800 \$	1 946 000 \$	- 2,3 %
Total	46 781 500 \$	46 868 500 \$	0,18 %

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus

- Le taux de taxes locales demeure inchangé, soit de 0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- La tarification locale est majorée de 2,2%.

Dépenses

- Adaptation des services de proximité suite à l'étude des besoins en loisirs;
- Poursuite des actions avec les organismes locaux visant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyens;
- Mise en œuvre du Plan d'action Aînés de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre du Plan d'action culturel;
- Mise en œuvre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement Montréal-Nord;
- Séance d'information publique et début de la construction de la nouvelle bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Mise en œuvre du plan d'action de la Maison culturelle et communautaire de l'avenir;
- Révision et mise en place du programme Éco-Quartier en 3 volets :
 - Gestion des matières résiduelles, propreté et écoresponsabilité;
 - Verdissement, biodiversité et agriculture urbaine;

- Concertation et participation à la vie citoyenne;
- Ajout d'une ressource pour la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Finalisation de l'analyse des plans et lancement de l'appel d'offres du Cœur-Nomade;
- Adaptation de l'offre de services Équité, diversité et inclusion (EDI) – volet citoyen.ne.s.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté, le budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une communication à la population de l'Arrondissement, soit par un envoi individuel ou par la publication d'un avis dans un journal local. L'Arrondissement prévoit un résumé pour parution dans « InfoNord ». La présentation sera aussi disponible sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deux règlements de taxation et un portant sur la tarification seront présentés à une séance ultérieure.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvée la liste des projets ci-jointe qui constitue le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2024 à 2033;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, exercices financiers de 2024 à 2033.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-10-03 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606028

Unité administrative responsable :

Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes et la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre leur budget du Programme triennal d'investissement (PTI) de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

Depuis le regroupement municipal de 2002 et jusqu'au 1^{er} janvier 2005, les dépenses financières engendrées dans le cadre du PTI étaient financées par des emprunts à long terme remboursés par la taxe foncière générale, imposée à l'ensemble des propriétés de la Ville de Montréal. Depuis le

1^{er} janvier 2005, les règlements d'emprunt sont adoptés par l'arrondissement et sont financés par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement (article 146.1 de la Charte de la Ville, modifiée par la Loi 33).

Seules les dépenses réalisées entre 2005 et 2022 servent donc à calculer la taxe sur l'investissement qui apparaîtra au compte de taxe de l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 276 - Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour la période 2024 à 2033, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) prévoit investir 51,731 millions \$. Il s'agit principalement de projets reliés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, à l'aménagement de parcs, à la mise à niveau des chalets de parc et autres bâtiments ainsi qu'à des travaux qui découlent de la mise en valeur du territoire.

PDI 2024-2033 Sommaire					
Projets	2024	2025	2026	2027 à 2033	Total
Mise en valeur du territoire	50 000 \$	- \$	900 000 \$	- \$	950 000 \$
Parcs	2 769 000 \$	1 100 000 \$	300 000 \$	7 000 000 \$	11 169 000 \$

Bâtiments	8 136 000 \$	100 000 \$	914 000 \$	10 248 000 \$	19 398 000 \$
Réfection routière	600 000 \$	3 114 000 \$	3 250 000 \$	12 250 000 \$	19 214 000 \$
Informatique	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$	1 000 000 \$
Total des projets	11 655 000 \$	4 414 000 \$	5 464 000 \$	30 198 000 \$	51 731 000 \$
Total des projets à financement	2024	2025	2026	2027 à 2033	Total
Fonds de roulement	150 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$	1 050 000 \$
Surplus et réserves	6 531 000 \$	- \$	1 150 000 \$	- \$	7 681 000 \$
Fonds de parcs	760 000 \$	100 000 \$	- \$	- \$	860 000 \$
Règlements d'emprunt à adopter	4 214 000 \$	4 214 000 \$	4 214 000 \$	29 498 000 \$	42 140 000 \$
Total	11 655 000 \$	4 414 000 \$	5 464 000 \$	30 198 000 \$	51 731 000 \$

JUSTIFICATION

L'approbation de la liste des projets prévus dans le Programme décennal d'investissement (PDI) est requise par la Loi.

Le budget du PDI de l'Arrondissement, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de 4 214 000 \$ annuellement pour les années financières de 2024 à 2033.

Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'Arrondissement à partir de l'exercice 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'exercice 2005, le coût du service de la dette afférente aux dépenses en immobilisations est à la charge des contribuables de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront gérées par la Division des relations avec les citoyens et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération devraient adopter le PDI au cours de la semaine du 4 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 289 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2023.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237606035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 290 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 septembre 2023 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement

**Dossier # : 1237758005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 16 octobre 2023;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- De déroger à la grille RM20-398 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +) ;
- De déroger à la grille RM20-398 afin d'autoriser un nombre d'étages maximum de sept étages, au lieu de trois étages ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée piétonne de 3 m de largeur dans la marge avant principale, au lieu de 1,5 m, et ce, uniquement pour la portion devant l'entrée principale ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre cinq cases de stationnement à vélo dans la marge avant secondaire, et ce, uniquement pour le nombre de cases requises pour le commerce ;
- De déroger à l'article 92.19 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée de circulation de 6,1 m pour l'espace de stationnement, au lieu de 7,1 m ;
- De déroger à l'article 168 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre qu'aucune aire de chargement ne soit aménagée, alors que le règlement exige une aire de chargement.

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et

- remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain ;
- Qu'au moins 50 % des logements aient deux chambres à coucher ou plus ;
 - Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Hôtel-de-Ville ou l'avenue Hébert ;
 - Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
 - Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – RGCA09-10-0006 ;
 - Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer ;
 - Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant son entrée en vigueur.

Signé par Jérôme VAILLANCOURT Le 2023-11-01 12:36

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée le 3 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain, situé sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, notamment sur l'usage, le nombre d'étages, la localisation des cases de vélo, la dimension de l'allée de circulation, le nombre d'aires de chargement ainsi que la largeur de l'allée piétonne.

Programme Particulier d'urbanisme – PPU Pie-IX

La demande est également déposée dans le cadre du PPU Pie-IX. C'est-à-dire, en plus d'être conforme aux objectifs et orientations généraux du Plan d'urbanisme, le projet doit être conforme au PPU du boulevard Pie-IX, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Cette planification détaillée, qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme, a permis d'identifier les priorités et les objectifs de l'arrondissement quant à la transformation de ce secteur stratégique.

Ainsi, le projet est situé dans le « secteur B : Place du quartier Forest » du PPU du boulevard Pie-IX. Le secteur est caractérisé par une forte activité commerciale, notamment avec la présence du centre commercial Forest. De par sa localisation au cœur du quartier et en bordure du boulevard Pie-IX, le site du centre commercial Forest représente le cœur du quartier et possède un grand potentiel de développement. Quant aux rues transversales, elles agiront en complémentarité au développement.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36

et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements, un commerce d'environ 100 m² au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain, situé sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec. Le terrain est actuellement vacant depuis 2018. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- un bâtiment de sept étages d'une hauteur hors sol de 25 m jusqu'au-dessus de l'appentis ;
- un total de 64 logements, dont six studios, 21 logements d'une chambre à coucher (3 ½), 24 logements de deux chambres à coucher (4 ½) et 13 logements de trois chambres à coucher (5 ½) ;
- un commerce en coin d'environ 100 m² au rez-de-chaussée ;
- une implantation du bâtiment d'une superficie d'environ 1 625 m² ;
- une implantation en « L » ;
- un mode d'implantation isolé ;
- une architecture contemporaine ;
- un stationnement souterrain de 33 cases de stationnement pour voitures dont 2 cases pour personne handicapée ;
- 69 stationnements de vélo ;
- un aménagement paysager du site, dont la plantation de plusieurs arbres.

L'architecture proposée est d'allure contemporaine. Le bâtiment inclut des jeux de volume, de retraits et d'avancés ainsi que des brèches pour briser le rythme monotone d'un bâtiment de cette envergure. Les façades ont une fenestration généreuse, bien symétrique avec un revêtement en brique de deux teintes orangé. On retrouve également des balcons pour créer un rythme architectural diversifié, s'ajoutant aux jeux de volumétrie du bâtiment.

Le concept du projet est d'avoir sept étages sur la façade du 4171, rue d'Amiens et de réduire le volume à trois étages sur l'avenue Hôtel-de-Ville, pour assurer une meilleure intégration au cadre bâti adjacent. Le bâtiment construit en forme de « L » permet l'aménagement d'une cour végétalisée face à l'avenue Hébert pour ainsi offrir un espace extérieur pour les résidents. La cour sera également munie d'aire de jeu pour les enfants, et d'une bonne plantation d'arbres.

Au coin de la rue d'Amiens et de l'avenue Hôtel-de-Ville, on retrouve une partie commerciale qui se distingue du reste du bâtiment, et qui vient marquer le coin avec une plus forte fenestration.

Une étude d'ensoleillement a été produite afin d'évaluer les impacts de la nouvelle construction au périmètre du terrain et sur les propriétés voisines. Elle a démontré que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les terrains avoisinants.

Il est proposé :

- De déroger à la grille RM20-398 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +) ;
- De déroger à la grille RM20-398 afin d'autoriser un nombre d'étages maximum de sept étages, au lieu de trois étages ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre

une allée piétonne de 3 m de largeur dans la marge avant principale, au lieu de 1,5 m, et ce, uniquement pour la portion devant l'entrée principale ;

- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre cinq cases de stationnement à vélo dans la marge avant secondaire, et ce, uniquement pour le nombre de cases requises pour le commerce ;
- De déroger à l'article 92.19 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée de circulation de 6,1 m pour l'espace de stationnement, au lieu de 7,1 m ;
- De déroger à l'article 168 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre qu'aucune aire de chargement ne soit aménagée, alors que le règlement exige une aire de chargement.

Préalablement à l'émission du permis de construction, le projet devra faire l'objet d'une analyse en vertu du chapitre 14 (boulevard Pie-IX et ses abords) du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, lorsque la procédure de PPCMOI sera complétée.

JUSTIFICATION

La construction de ce projet est justifiée considérant :

- Que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- Que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;
- Que le bâtiment s'implantera suite à la nouvelle planification détaillée (PPU Pie-IX) quant à la transformation de ce secteur stratégique ;
- Que les dérogations demandées découlent de la volonté de construire un bâtiment à l'architecture distinctive offrant ainsi du logement de qualité pour les familles ;
- Qu'en dérogeant ainsi aux exigences relatives à la densité, le projet offre la possibilité d'attirer plus de résidents pour redynamiser le secteur, sur un terrain avec un fort potentiel de développement, qui est vacant depuis cinq ans ;
- Que le projet s'implante dans un secteur caractérisé par une forte activité commerciale, à proximité du boulevard Pie-IX, d'une piste cyclable et d'une station du SRB ;
- Qu'un projet résidentiel multifamilial serait un bon atout pour le secteur puisqu'il y a déjà une bonne animation avec le centre commercial Forest qui constitue le cœur du quartier ;
- Que la proposition architecturale est de facture contemporaine, correspond aux critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et s'intègre bien dans le secteur ;
- Que la grandeur du terrain permet la réalisation d'un projet optimal conforme aux dispositions réglementaires ;
- Que le projet permettra une densification du site ;
- Que le projet offre de grands logements pour les familles ;
- Que le plan d'aménagement paysager proposé (dont la plantation de 20 arbres à grand déploiement) favorise le verdissement d'une cour latérale intéressante qui sera accessible à tous les résidents ;
- Que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans le secteur ;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement, à la séance du 7 février 2023, la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain ;
- Qu'au moins 50 % des logements aient deux chambres à coucher ou plus ;
- Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Hôtel-de-Ville ou l'avenue Hébert ;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
- Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – RGCA09-10-0006 ;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer ;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant son entrée en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2 octobre 2023 – Adoption du projet de résolution
- Octobre 2023 – Consultation publique
- 6 novembre 2023 – Adoption du second projet de résolution
- Nov. - déc. 2023 – Ouverture d'un registre référendaire
- Fin 2023 ou début 2024 – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-08

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1234394006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2.

QUE soit adopté la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-1.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234394006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234394006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure la mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-2.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, le tout dans un environnement agréable et sécuritaire, autant pour les usagers que pour le personnel.

Le réseau des bibliothèques de Montréal a mis à jour le Règlement relatif aux bibliothèques datant de 2014, premier Règlement commun pour toutes les bibliothèques du réseau. Ce Règlement prévoit que les règles de conduite doivent être respectées par les usagers des bibliothèques de Montréal.

La mise à jour de ce Règlement doit être approuvée par chaque arrondissement. Chaque bibliothèque du réseau doit adopter le même Règlement et en assurer son application, et ce, afin d'éviter qu'un usager, qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de conduite dans une bibliothèque, puisse se déplacer et continuer à contrevenir aux règles de conduite dans d'autres bibliothèques du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 10459 - 14 novembre 2016 - Adopter le « Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions ».

CA 16 10405 - 3 octobre 2016 - Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions ».

CA 14 10241 - 9 juin 2014 - Adopter le règlement RGCA14-10-0008 relatif aux règles applicables dans les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA 14 10183 - 12 mai 2014 - Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement RGCA14-10-0008 relatif aux règles applicables dans les bibliothèques » de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

La mise à jour du Règlement contient les modifications suivantes :
En préambule :

- ajout : « Vu l'article 369 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-10) 0187 »

Au chapitre I Dispositions générales :

- à l'Article 1 ajout : « et, lorsqu'applicable par les usagers de tous les services offerts par les bibliothèques, incluant les services à distance ou numériques. Ces règles ont pour objectif d'assurer un environnement agréable, inclusif et sécuritaire favorisant les relations harmonieuses des usagers et du personnel des bibliothèques. »

Au chapitre II Définitions :

- à l'Article 2
 - ◊ remplacement de « support comportant une information » par « équipement »
 - ◊ remplacement de « son représentant ou un employé de la bibliothèque » par « toute personne désignée par ce dernier »

Au chapitre III Code de conduite :

- à l'Article 3.1 ajout : « ou d'utiliser tout équipement audible par les autres usagers », en remplacement des articles 5 et 6 du précédent Règlement
- à l'Article 3.3 ajout : « obscène »
- à l'Article 3.4 remplacement de « de dormir » par « d'utiliser les lieux, le mobilier et l'équipement à d'autres fins que celles qui correspondent à la mission des bibliothèques, notamment de dormir »
- l'Article 3.5 remplace l'Article 3.7. Modification du terme « handicapées » par « ayant des limitations fonctionnelles »
- l'Article 3.6 remplace l'Article 3.8
- l'Article 3.7 remplace l'Article 3.9. Suppression de « se déchausser »
- l'Article 3.8 remplace l'Article 3.10. Ajout de « d'en faire le trafic »
- l'Article 3.9 remplace l'Article 3.11. Ajout de « de filmer »
- l'Article 3.10 remplace l'Article 3.12
- l'Article 3.11 remplace l'Article 3.13. Ajout de « à l'intérieur ou dans un rayon de 9 mètres des entrées »
- l'Article 3.12 remplace l'Article 3.14
- l'Article 3.13 remplace l'Article 3.15
- l'Article 3.14 remplace l'Article 3.16
- l'Article 3.15 remplace l'Article 3.17. Ajout « et de déplacer ou de débrancher les équipements électroniques sans autorisation »
- l'Article 3.16 remplace l'Article 3.18
- l'Article 3.17 remplace l'Article 3.19. Modification de « 7 ans » par « huit ans » et ajout de : « âgée de onze ans et plus »
- l'Article 3.18 remplace l'Article 3.20
- ajout d'un Article en 3.19 « de se retrouver dans tout secteur réservé au

- personnel ou d'utiliser tout équipement réservé au personnel, sans autorisation du Responsable »
- ajout d'un Article en 3.20 : « de gêner ou de bloquer l'accès à la bibliothèques »
 - ajout d'un Article en 3.21 : « d'avoir une hygiène corporelle qui incommode les autres usagers ou le personnel »
 - à l'Article 4.3 ajout « et pour toute infraction subséquente »
 - à l'Article 5.3 ajout « d'intimidation ou de menace envers les autres usagers ou le personnel de la bibliothèque »
 - ajout d'un Article en 5.4 « de fréquenter les bibliothèques ou de participer à une activité organisée par ces dernières en ayant des punaises de lit sur soi ou sur les objets en sa possession ou lorsqu'une infestation de punaises de lit est active dans son lieu de résidence »
 - ajout d'un Article en 5.5 « de tenter de se soustraire aux règles d'abonnement, de prêt ou autres règles relatives aux services offerts par les bibliothèques »

Au chapitre IV Applications :

- Ajout d'un Article en 9 : « Le responsable est chargé de l'application du présent règlement »
- L'Article 10 remplace l'article 9
- L'Article 11 remplace l'article 10

Chapitre V Disposition pénale :

- l'Article 12 remplace l'Article 11

JUSTIFICATION

La mise à jour du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques RGCA14-10-0008-1 est nécessaire étant donné l'évolution des comportements des usagers des bibliothèques au fil des ans et que le personnel des bibliothèques doit faire face à des situations qui n'ont pas été prévues dans le Règlement entériné en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et la Direction des bibliothèques, au Service de la culture :

- Impression de signets relatifs au bon usage des bibliothèques (adultes/jeunes)
- Accès au Règlement sur la page <https://montreal.ca/bibliotheques>

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion séance du 6 novembre 2023

Avis public

Adoption du règlement : séance du 4 décembre

Entrée en vigueur : 1er janvier 2024

Mise en application du Règlement mis à jour dès le 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique GAZO, Service de la culture

Lecture :

Dominique GAZO, 23 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2023-10-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1238303008

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de l'avant toit ainsi que de supports à vélos pour le bâtiment sis au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public afin de permettre:

- le surplomb de l'avant-toit d'un maximum de 2,25 m² sur le domaine public, soit sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (Intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Oscar);
- l'empiètement de deux supports à vélos, d'un maximum de 0,5 m² par support, localisés à un minimum de 0,74 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (sur l'avenue Oscar).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-28 11:05

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1238303008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de l'avant toit ainsi que de supports à vélos pour le bâtiment sis au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour la bibliothèque du Coeur-Nomade au 3170, boulevard Henri-Bourassa, afin de permettre:

- le surplomb de l'avant-toit d'un maximum de 2,25 m² sur le domaine public, soit sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (Intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Oscar);
- l'empiètement de deux supports à vélos, d'un maximum de 0,5 m² par support, localisés à un minimum de 0,74 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec (sur l'avenue Oscar).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10296 - 3 octobre 2023 - Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Coeur-Nomade) de quatre étages au 3170, boulevard Henri-Bourassa.

DESCRIPTION

Le début des travaux de construction du bâtiment situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa est prévu en 2024.

Il y a surplomb de l'avant toit sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Oscar. L'empiètement total représente environ 2 m² et se situe à environ 19,5 m de hauteur par rapport au trottoir. Comme il s'agit d'une mesure approximative, un empiètement maximum de 2,25 m² serait autorisé.

Il y a empiètement de deux supports à vélos sur une partie du lot 1 173 546 du cadastre du Québec sur l'avenue Oscar. L'empiètement total représente environ 0,3 m² par support à vélos et est localisé à un minimum de 0,74 mètre du dos du trottoir. Comme il s'agit d'une mesure approximative, un empiètement maximum de 0,5 m² par support serait autorisé.

Le surplomb de l'avant toit ainsi que l'empiètement des supports à vélo sur le domaine public ne sont pas de nature à affecter la sécurité du public ou à créer un potentiel conflit avec les équipements mécaniques de déneigement ou de nettoyage du domaine public.

Les deux empiètements sur le domaine public peuvent être autorisés en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le 3170, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre le surplomb partiel de l'avant toit ainsi que de supports à vélos sur le lot 1 173 546 du cadastre du Québec;
Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais annuels ne seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public puisqu'elle concerne un bâtiment municipal qui bénéficie d'une exemption de taxes municipales par le service de l'évaluation foncière.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 novembre 2023 - Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement accordant l'occupation permanente du domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1236079017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser d'autoriser l'usage lieu de culte pour le bâtiment industriel, situé au 9945, avenue du Parc-Georges, sur le lot 3 675 300 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est recommandé :

Que soit refusée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, la demande d'autorisation de l'usage lieu de culte ne répond pas à l'ensemble des critères du règlements, notamment en ce qui a trait à :

- la compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- la proximité d'un usage résidentiel;
- l'intensité de l'usage par rapport à la quiétude du secteur;
- les possibles nuisances liées à l'usage de l'automobile.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-08-28 14:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236079017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser d'autoriser l'usage lieu de culte pour le bâtiment industriel, situé au 9945, avenue du Parc-Georges, sur le lot 3 675 300 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel a été déposée en date du 2 février 2023 afin d'autoriser l'usage lieu de culte pour l'ensemble du bâtiment situé au 9945, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Le bâtiment se trouve le long de l'avenue du Parc-Georges à proximité de la rue de Mont-Joli. Le secteur est caractérisé par la présence de plusieurs bâtiments industriels vers le sud, toutefois la partie nord est caractérisée par un secteur résidentiel où se trouvent des multi logements récemment construits adjacent au bâtiment à l'étude.

Un avis préliminaire défavorable à l'usage conditionnel avait été émis par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à autoriser l'usage lieu de culte pour le 9945, avenue du Parc-Georges.

JUSTIFICATION

La demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels :

- La compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- La proximité d'un usage résidentiel;
- L'intensité de l'usage (achalandage, superficie de plancher, heures d'ouverture) ne doit pas nuire à la quiétude du secteur;
- Le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile;
- La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan

- d'urbanisme;
- Le projet doit s'intégrer à son milieu environnant et il ne doit pas engendrer d'incidences significatives sur le milieu.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 9945, avenue du Parc-Georges, en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, ayant pour but de permettre l'usage lieu de culte;

Considérant que cette demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 août 2023, ont recommandé défavorablement le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel pour les motifs suivants :

- L'usage s'intègre difficilement dans le secteur à proximité des différents bâtiments résidentiels, dont le bâtiment multi logement voisin;
- La quiétude du secteur risque d'être touchée les soirs et les fins de semaines, moment normalement tranquille pour un secteur situé à proximité d'une zone industrielle;
- L'étude de circulation transmis avec la demande ne conclue pas hors de tout que l'usage n'aggraver pas les nuisances liées à l'usage de la voiture;
- Aucune unité de stationnement conforme n'est proposée avec la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement, ainsi que l'affichage de l'avis sur le bâtiment à l'étude, le 12 octobre 2023 mentionnant que tout intéressé peut venir se faire entendre à la séance du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 août 2023 – Présentation du dossier à la séance du CCU.

12 octobre 2023 – Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée.

6 novembre 2023 – Décision du Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1236079018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement en sous-terrain, au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

Que soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un garage et station-service et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement au sous-sol, situé au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur George Guirguis, architecte, de la firme GGA Architecte inc., déposé à la DAUSE en date du 18 septembre 2023;
- Plan d'implantation, préparé par monsieur George Guirguis, architecte, déposé à la DAUSE en date du 18 septembre 2023;

Que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 846 460 du cadastre du Québec.

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236079018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement en sous-terrain, au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 15 novembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement au sous-sol, situé au 4605, rue d'Amiens, sur le lot 1 846 460 du cadastre du Québec.

Le bâtiment actuel, un garage et station-service, sera démolí afin de redévelopper le site. La démolition est conforme à l'article 2. 4° du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, qui autorise la démolition d'un bâtiment dans le but de réaliser un projet de construction suivant l'approbation d'un projet soumis en vertu d'un PIIA.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition d'un garage et d'une station-service afin de donner place à un bâtiment résidentiel de trois étages, comportant 32 logements et un stationnement au niveau du sous-sol, situé au 4605, rue d'Amiens.

L'intersection où se trouve le site à l'étude est caractérisée par une architecture et une typologie hétéroclites proposant des volumétries et des teintes variées. Il s'avère donc difficile d'appuyer la réflexion sur une composante dominante du secteur afin d'assurer l'intégration du projet. Toutefois, la brique de couleurs rougeâtre et beige semble dominante dans le secteur.

Le projet de développement propose sur l'ensemble de ses façades un revêtement composé majoritairement de brique de la compagnie *Brique Canada*, de couleur *Cavendish* (rougeâtre). Certaines parties du volume, comme les insertions, seront plutôt composés d'une brique de la compagnie *Brique Canada*, de couleur *Vanier* (foncée) afin de faire contraste avec la brique rouge. Finalement, des insertions de panneaux d'aluminium de la compagnie Alutech, de couleur noire sont proposés au niveau des volumes en retraits, entre les ouvertures et au niveau de l'accès au toit.

Le bâtiment propose une belle proportion d'ouvertures et la majorité des logements auront un accès à un balcon. La toiture, quant à elle, est plate et un accès au toit, en retrait du mur de façade, donne sur une terrasse au toit.

L'entrée principale, marquée par une fenestration abondante, est établie à un niveau similaire à ceux des bâtiments adjacents. Une rampe d'accès au stationnement sous-terrain est proposée depuis l'avenue Armand-Lavergne.

Il n'y a aucun espace végétalisé actuellement sur le site. Le projet permettra de changer cet état, puisqu'un aménagement paysager de qualité dans les cours et une plantation abondante sont prévus. Huit féviers d'Amérique « Sunburst » (*Gleditsia tria. Iner Sunburst*) et cinq pins rouges (*Pinus resinosa*) seront plantés en bordure du bâtiment. Un agencement d'arbustes et de vivaces est également prévu; cet agencement comprendra notamment des fusains de fortune (*Euonymus fortunei*), des hostas (*Hosta plantaginea*) et des aubriètes (*Aubrieta*). De plus, l'espace terrasse au toit comprendra des bacs de plantation à la disposition des occupants.

En résumé, le projet résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- un taux d'implantation de 57%;
- quatre logements de trois chambres;
- six logements de deux chambres;
- 17 logements d'une chambre;
- cinq logements de type studio;
- un stationnement au sous-sol de 16 unités de stationnement, dont une pour personne à mobilité réduite, et de neuf unités pour vélos;
- un taux de verdissement de 24%;
- 13 nouveaux arbres plantés en pleine terre;
- un verdissement dans les cours et en bacs au niveau de la terrasse au toit.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des Chapitres 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 15 novembre 2022 à la DAUSE en vertu des chapitres 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but la démolition d'un garage et station-service et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et 32 logements avec stationnement au sous-sol;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU, lors de la séance du 3 octobre 2023, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;

- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1232874002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10111 Adopter le Règlement RGCA24 -10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024)

DESCRIPTION

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 3 %. Toutefois, il y a le retour à la normale de certains tarifs gratuits pendant la pandémie notamment la délivrance d'un permis d'occupation périodique du domaine public et l'étude de la demande dans le cas d'un projet de terrasse extérieure commerciale. Il est également noté un rattrapage avec la tarification de certains arrondissements limitrophes pour certaines demandes relevant de l'urbanisme.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2024 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 6 novembre 2022;

Adoption du règlement : séance du 4 décembre 2023;

Entrée en vigueur du règlement : 1^{er} janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI
Agente de recherche - Expertise greffe

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1232874003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation)

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'équilibrer le budget 2024 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2024. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 10347 Adopter le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

DESCRIPTION

L'arrondissement adopte un Règlement qui représente 0,1348\$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 11 515 900\$ ont été estimés pour le budget 2024 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1348\$ par 100 \$ d'évaluation

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 6 novembre 2023;
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Adoption du règlement : séance du 4 décembre 2023;
Avis de promulgation : décembre 2023;
Entrée en vigueur : 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1232874006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'avis de motion, présenter et déposer le projet le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ au lieu 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts .

QUE soit donné l'avis de motion, présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0004 amendé autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1232874006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'avis de motion, présenter et déposer le projet le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ au lieu 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts .

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu la confirmation d'un montant d'une subvention du Ministère de la Sécurité publique de 150 000\$ dans le cadre du programme soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais.

Ce montant sera affecté au projet du parc Pilon et permettra d'augmenter la capacité d'emprunt de 150 000\$.

Le montant à financer par emprunt établit à 1 509 000\$ sera bonifié à 1 659 000\$

Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616		
Sous-projet no 24-34616-200	Parc Henri-Bourassa - aménagement	400 000\$
Sous-projet no 24-34616-300	Parc Pilon - aménagement phase I	1 159 000\$
Sous-projet no 24-34616-500	Mobilier urbain	100 000\$
TOTAL		1 659 000\$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

CONTENU**CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2024, un montant de 2 819 000\$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 1 509 000\$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 1 310 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 509 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10349 Adopter le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 509 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2024. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

JUSTIFICATION

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 509 000\$.
Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616		
Sous-projet no 24-34616-200	Parc Henri-Bourassa - aménagement	400 000\$
Sous-projet no 24-34616-300	Parc Pilon - aménagement phase I	1 009 000\$
Sous-projet no 24-34616-500	Mobilier urbain	100 000\$
TOTAL		1 509 000\$

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 6 novembre 2023;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 4 décembre 2023;
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2024;
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-12

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1232874007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874007

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Pour l'année 2024, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 8 136 000\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2032 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie du montant, soit 2 705 000\$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 5 431 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Un montant de 289 000\$ provenant du report de l'année 2022 du programme triennal des dépenses en immobilisations sans aucun règlement d'emprunt d'attaché, sera appliqué sur les rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement. Ce montant sera financé par règlement d'emprunt.

Ce montant, soit 2 994 000\$, sera financé par règlement d'emprunt.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 994 000\$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10307 Adopter le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 994 000\$, soit un montant de 2 705 000\$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2024, ainsi qu'un montant reporté sans emprunt provenant de projets terminés et financés comptant, soit 289 000 \$. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de

l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.
Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 994 000\$

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 et s'établissent comme suit :

No de sous-projets	Nom du projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 24-66016-100	Édifices publics - protection Équipements - maintien des services Aréna Rolland - réfection de la toiture - phase I Bibliothèque Coeur Nomade - stationnement Bibliothèque Yves Ryan - réfection de plancher Mairie - salle des archives Parc St-Laurent - rénovation du pavillon	
Sous-projet no 24-66016-150		50 000\$
Sous-projet no 24-66016-200		50 000\$
Sous-projet no 24-66016-300		1 250 000\$
Sous-projet no 24-66016-320		245 000\$
Sous-projet no 24-66016-400		310 000\$
Sous-projet no 24-66016-600		100 000\$
		700 000\$
TOTAL		2 705 000\$

Le montant reporté au budget de l'année 2023 du présent Programme triennal d'immobilisations se répartie comme suit :

No de sous-projets	Nom du projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 24-66016-200	Aréna Rolland - réfection de la toiture - phase I	289 000\$
TOTAL		289 000\$

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 6 novembre 2023;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 4 décembre 2023;
Ouverture de registre : janvier 2024;
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2024;
Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-12

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1232874009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme;
ET QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0011-1 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874009

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232874009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

CONTENU**CONTEXTE**

La Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001) établit les règles et les modalités de fixation de la rémunération des élus municipaux. L'article 2 de cette même Loi prévoit, de plus, que le règlement peut rétroagir au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur.

Par ailleurs, l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), donne compétence aux conseils des arrondissements pour fixer la rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses des conseillers d'arrondissement.

Ce dossier vise donc à permettre au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme d'obtenir un jeton de présence lorsqu'il préside une ou plusieurs séances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 10435 Adopter le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

La modification apportée au règlement RGCA19-10-0011-1 dans ce dossier vise à verser une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme par séance à laquelle il préside.

Le projet de règlement soumis vise à également à mettre à jour la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement et celle du président du comité consultatif d'urbanisme. Ainsi, avec l'indexation 2023, la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement est établie à 50 432 \$ et celle du président du comité consultatif d'urbanisme est établie à 6 482 \$.

Le règlement qui sera adopté a une portée rétroactive et prend effet depuis le 1^{er} janvier 2023.

JUSTIFICATION

Il est justifié que lorsque le président suppléant préside, en l'absence du président du comité consultatif d'urbanisme qu'il obtienne une rémunération par séance. Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme présidée par le président suppléant devra indiquer sa présence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération versée au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme est fixée à 180 \$ par séance à laquelle il préside. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public préalable à l'adoption du règlement (a. 9 LTÉM)
Avis public de promulgation du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement - prévus à la séance du conseil du 6 novembre 2023
Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement
Adoption du règlement - prévue à la séance du conseil prévue le 4 décembre 2023
Prise d'effet du règlement : 1^{er} janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 20 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-20

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

QUE soit adopté le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

Une requête pour la constitution d'une société de développement commercial (SDC) sous la dénomination «SDC Montréal-nord» a été déposée au secrétaire d'arrondissement le 4 mai 2023.

Conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) du 9 mai 2023, et le secrétaire d'arrondissement a expédié, le 12 mai 2023, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

L'avis obligatoire a été expédié aux contribuables tenant un établissement dans le district visé les informant de l'ouverture d'un registre le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À la fermeture du registre tenu le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, huit (8) contribuables sont venus signer le registre d'opposition à la création de la SDC Montréal-Nord alors que le minimum requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était fixé à vingt-neuf (29) signatures. La requête pour la création de la SDC Montréal-Nord a donc été réputée approuvée par les commerçants.

Le certificat du secrétaire d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

Sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement a pu adopter une résolution pour autoriser la constitution de la Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord) le 27 juin 2023. La SDC Montréal-Nord a ensuite tenu sa première assemblée générale de constitution le 20 septembre 2023.

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte"), telle que la SDC

Montréal-Nord, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Lors de l'assemblée générale de la SDC Montréal-Nord qui s'est tenue le 20 septembre 2023, le budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 a été adopté par ses membres. Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2024, afin que le Service des finances de la Ville de Montréal puisse procéder à la perception de ces cotisations et remettre la somme totale perçue à la SDC Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 302 – 1239069011 – 2 octobre 2023: Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 291 – 1239069012 – 2 octobre 2023: Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 5 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 9 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143– 1239069003 – 1^{er} mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'avis de motion, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » pour la même période. À ce sujet, un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été voté par la SDC Montréal-Nord le 20 septembre 2023 lors de son assemblée de budget. Ce budget de fonctionnement 2024 de la SDC Montréal-Nord prévoit des cotisations obligatoires des membres estimées à un montant de 121 309,50 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Pour obtenir ce montant de cotisations, la SDC Montréal-Nord demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 5000 \$ et un minimum de 500 \$, comme prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial.

Le budget de fonctionnement 2024 de la SDC Montréal-Nord, d'un montant total de 286 233,38 \$, prévoit également plusieurs subventions dont une subvention de fonctionnement attendue de l'Arrondissement et une autre provenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024.

La subvention de l'arrondissement de Montréal-Nord, sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de contribution financière de la SDC Montréal-Nord, le cas échéant. Et la subvention du Service du développement économique de la Ville de Montréal sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de la SDC Montréal-Nord dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires* pour les années 2022 à 2024, le cas échéant.

JUSTIFICATION

L'adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour l'année 2024, permet à cette organisation de s'assurer d'un financement annuel récurrent pour la réalisation de ces actions grâce au prélèvement de cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Par conséquent, comparativement à une simple association de commerçants, la SDC bénéficie de plus de ressources pour la mise en œuvre de ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial du district où opèrent ses membres.

Ces initiatives permettent ainsi le maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate ainsi que la mise en valeur de quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents car la vitalité des artères commerciales influence significativement la qualité de vie des citoyens.

De plus l'adoption du présent règlement fait partie des étapes de création de la SDC Montréal-Nord et la mise en place de cette nouvelle organisation s'inscrit dans le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2024.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement d'une société de développement commercial (SDC) par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Il est nécessaire pour une société de développement commercial (SDC) de disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir ces actions de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté. Pour cela il est nécessaire de faire adopter le plus rapidement possible, le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » pour la même période.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres des SDC, en mars et en juin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 4 décembre 2023 (CA) : Adoption du projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».
- 4 décembre 2023 (CA) : Octroi d'une contribution financière d'une somme de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale.
- 1^{er} janvier 2024 : Entrée en vigueur du règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».
- Janvier 2024 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-17

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1233602014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser Mme Mouy Lay Chung, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé Mme Mouy Lay Chung, matricule 100013211, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 61720), groupe de traitement 14-003, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-18 10:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233602014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser Mme Mouy Lay Chung, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), à la Division du soutien technique.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n^o : MN-23-VPERM-611720-94819 a été publié à l'interne pour la période du 19 au 25 septembre 2023, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

Mme Mouy Lay Chung (matricule : 100013211) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Mme Mouy Lay Chung a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La titularisation de Mme Mouy Lay Chung (matricule : 100013211) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de Mme Mouy Lay Chung (matricule : 100013211), à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), groupe de traitement 14-003, taux horaire 2023 de 29,61 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Mme Mouy Lay Chung sera titularisée comme préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720) , référence budgétaire #323498.

Dépense prévue pour l'année 2023

Fonction : Préposé aux travaux et à l'entretien

Période : 11 novembre au 31 décembre 2023

Référence budgétaire: no 323498.

No de poste budgétaire: 94819.

La dépense prévue pour la période du 11 novembre au 31 décembre 2023, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Préposé aux travaux et à l'entretien	611720	266,00	29,60	7 900 \$	100 \$	8 000 \$	2 700 \$	10 700 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 4 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Solange LAURIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Bassam AJAM
c/d sout. technique <<arr.mtln>>

Le : 2023-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1239171007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 5 février ;
- 11 mars;
- 2 avril;
- 6 mai;
- 3 juin ;
- 2 juillet;
- 3 septembre;
- 7 octobre;
- 4 novembre;
- 9 décembre.

Signé par Jérôme VAILLANCOURT Le 2023-10-30 17:23

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1239171007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 319 al. 2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10350 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

CA22 10317 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

DESCRIPTION

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le

- 5 février ;
- 11 mars;
- 2 avril;
- 6 mai;
- 3 juin ;
- 2 juillet;
- 3 septembre;
- 7 octobre;
- 4 novembre;
- 9 décembre.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 320 al. 1 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), un avis public sera donné.

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt